DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

Centre des Finances Publiques

16800 SOYAUX

Réhabilitation du second niveau du bâtiment B

Site du Centre des Finances Publiques
16800 SOYAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

DCE

Lot N°06 PEINTURE

MORELET
ECONOMISTE

MORELET
ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION
274 rue de Basseau
16000 ANGOULEME
Tel : 0545943270
Email : contact@morelet.fr

INDICE A DU 22/10/2026

Sommaire

GÉNÉRALITÉS 3
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE - NORMES ET RÈGLEMENTS 3
MATÉRIAUX EMPLOYÉS 3
RÉCEPTION DES SUPPORTS - LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ÉTAT 3
SPECIFICATIONS PARTICULIERES AUX EXISTANTS 4
PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS 4
TEINTES DE REVÊTEMENTS ET PRESTATIONS 5
ÉTUDES LIÉES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX 7
PRESTATIONS LIÉES AUX INSTALLATIONS DE CHANTIER, A L'HYGIÈNE ET A LA SÉCURITÉ 7
TRAVAUX EN LOCAUX OCCUPES 7
ÉVACUATION DES DECHETS 7

DESCRIPTION DES TRAVAUX 8

06.1 TRAVAUX GENERAUX 8
06.1.1 Dossier des ouvrages exécutés (DOE) 8
06.1.2 Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) 8
06.1.3 Études d'exécutions - PAC 8

06.2 PEINTURES INTERIEURES 9
06.2.1 Ouvrages métalliques peints 9
06.2.2 Ouvrages PVC peints 9
06.2.3 Menuiseries peintes 9
06.2.4 Ratissage sur parois existantes 10
06.2.5 Peinture sur parois plâtres 10
06.2.6 Peinture sur plafonds plâtres 10

06.3 NETTOYAGE 11
06.3.1 Nettoyage réalisé par l'entreprise 11
06.3.2 Nettoyage réalisé par une société spécialisée 11

PSE N°1 - Agencements 13

DESCRIPTION DES TRAVAUX 13

06.4 PEINTURES INTERIEURES 13
06.4.1 Menuiseries vernis 13
06.4.2 Menuiseries peintes 13
06.4.3 Peinture sur parois plâtres 13

GÉNÉRALITÉS

En complément des généralités communes à tous les corps d'état, il est précisé que :
S'il apparaît des points non précisés dans le présent devis descriptif ou sur les plans, ils seront réputés sans incidence sur le prix global forfaitaire.
Aucun supplément au forfait ne sera admis pour omission.
L'entreprise est tenue de prendre connaissance du devis descriptif des autres corps d'état afin de contrôler et de prévoir tous les travaux lui incombant.
Tous les essais réclamés par le Maître d'Oeuvre ou le Bureau de contrôle seront entièrement à la charge de l'entreprise, quels que soient les résultats et conclusion de l'organisme ou laboratoire d'essais.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE - NORMES ET RÈGLEMENTS

En complément des généralités communes, tous les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux normes, réglementations et prescriptions techniques en vigueur, et notamment :

- aux Cahiers des charges DTU
- aux normes produits
- aux Normes françaises NF
- aux règles techniques éditées par le CSTB
- aux règlements de sécurité contre les risques d'incendie
- aux Eurocodes
- aux règles de calculs
- aux arrêtés préfectoraux propres à la région, au département ou à la commune
- aux règlements et servitudes des services publics
- etc.

Tous ces documents sont réputés bien connus par l'entrepreneur et celui-ci les reconnaît comme contractuels.
Aucun supplément financier ni délai ne sera accordé en cours de travaux pour le respect de ces textes et décrets.
Toutes les spécifications techniques propres au présent lot donnant la description des ouvrages pourront être complétées par le CCTG et le CCAG.

MATÉRIAUX EMPLOYÉS

En complément des généralités communes, il est précisé que tous les matériaux et articles de fabrication dont le nom du fournisseur est indiqué dans le texte, sont donnés afin de préciser la nature, le type et l'effet des éléments qu'il y a lieu de mettre en œuvre.
Les différents types de matériaux ou produits cités au présent CCTP définissent une base minimale et ne pourront être modifiés sans l'accord du Maître d'Oeuvre, du BET et du Bureau de contrôle.
Les matériaux mis en œuvre par l'entreprise devront tous être conformes aux NF et avoir l'agrément du CSTB.
L'entrepreneur devra les présenter au Maître d'Oeuvre avant d'en faire la commande auprès de son fournisseur.
L'entreprise pourra proposer à l'agrément du Maître d'Oeuvre, du BET et du Bureau de contrôle un article ou matériau dit « équivalent » ou « similaire » aux seules conditions :

- qu'il soit équivalent sur tous points de vue
- qu'il soit défini dans la proposition lors de la soumission.

L'équivalence sera jugée au vu des caractéristiques minimales exigées tels que le classement du bâtiment, le type du bâtiment, la résistance thermique, l'affaiblissement acoustique, la réaction et la résistance au feu, l'indice de réchauffement climatique mais également les spécificités techniques et esthétiques exigés par le Maître d'Oeuvre, le Maitre d'Ouvrage ou le Bureau de Contrôle.
Il est rappelé qu'en cas de divergence de point de vue en ce qui concerne cette équivalence, l'entreprise sera tenu de fournir le matériau de référence sans aucune plus-value.
L'indice de réchauffement climatique est indiqué dans la fiche FDES du produit ou sur la base de données environnementales par défaut de la base INIES.
L'entrepreneur devra la fourniture de tous les produits propres à l'exécution des travaux, de l'outillage et du matériel d'exécution ainsi que les échelles et échafaudages nécessaires à leur mise en œuvre de même que tous les transports et manutentions diverses.

Caractéristiques communes des peintures :
Les performances des produits proposés devront être compatibles avec l'environnement et auront été testées et validées par un laboratoire indépendant.
Les COV étant reconnus comme générateurs de pathologies allant de la simple irritation des voies respiratoires au développement d'allergies, peuvent être mutagènes ou cancérigènes.
La qualité de l'air est une des exigences sanitaires. Seule l'utilisation de produits classés COV : A+ sera autorisée, par conséquent, l'utilisation de produits non classés COV : A+ est strictement proscrite.
Tous les produits proposés bénéficieront d'une Fiche Technique et d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) qui devront être fournis à la Maitrise d'œuvre pour validation.

RÉCEPTION DES SUPPORTS - LIAISON AVEC LES AUTRES CORPS D'ÉTAT

Réception des supports :
L'entrepreneur du présent lot devra, avant tout commencement d'exécution, réceptionner les supports exécutés, et faire, à ce moment, toutes remarques utiles en ce qui concerne l'état de surface. Il devra établir un PV de réception des supports argumenté des remarques.
L'absence de réserves formulées dans son offre sur les présentes prescriptions, les moyens d'accès aux ouvrages ou

l'état général des subjectiles, équivaut à un engagement de responsabilité de l'entrepreneur.
En conséquence, après approbation de son marché, il ne pourra refuser d'exécuter des travaux jugés utiles par le maître d'œuvre à la parfaite finition des travaux.
Il ne pourra prétendre que ces travaux donnent lieu à une augmentation de son prix ni réclamer aucun supplément en arguant sur ce que les dispositions mentionnées au présent C.C.T.P. pourraient présenter d'inexact, d'incomplet ou de contradictoire.
Du fait de la qualification, il appartient à l'entreprise adjudicataire, dans le cadre de son marché forfaitaire, toutes les sujétions pour l'obtention d'une parfaite finition.

Approvisionnement et moyens de levage :
Tous les moyens de levage et d'échafaudage, retenus par l'Entreprise, seront à son unique charge. Les frais de ces ouvrages devront être inclus dans les prix unitaires dans le cadre de sa soumission forfaitaire tels que le chargement et le déchargement, le montage à pied d'œuvre, les protections de sécurité, etc. Le mode opératoire devra être soumis à la Maitrise d'œuvre et répondre aux dispositions législatives et réglementaires, afin de réduire les risques d'accidents.

Sécurité :
L'entreprise devra prévoir l'ensemble des moyens de sécurité pour ses salariés, mais aussi pour les salariés se trouvant sur le site.

Protection et nettoyage :
L'entreprise du présent lot sera responsable de ses matériaux mis en place jusqu'à la réception définitive, et devra :

- un nettoyage complet avec enlèvement des traces de peinture ou autre avant réception
- un nettoyage/aspiration des poussières et sciures de ponçages
- un enlèvement au fur et à mesure des excédents aux décharges publiques

Toutes dégradations ou salissures devront être reprises sans supplément financier.
Toutes ces prestations seront incluses dans les prix unitaires.

SPECIFICATIONS PARTICULIERES AUX EXISTANTS

1) Reconnaissance des existants

Avant remise des offres, l'entreprise du présent lot devra avoir procédé sur le site à la reconnaissance des existants.
L'offre sera donc contractuellement réputée tenir compte de toutes les constatations faites lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires et autres nécessaires.
L'entrepreneur, à la suite de cette visite, sera donc réputé avoir pris connaissance de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit, avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser.
L'entrepreneur pourra lors de cette reconnaissance effectuer tous les essais sur existants qu'ils jugeront utiles.

2) Visite du site obligatoire

Une visite sur place des entreprises est obligatoire pour permettre de mieux appréhender la mise en place du chantier, l'accès, les stationnements, les abords, les réseaux, les raccordements, etc. mais également les travaux et les besoins qui incombent à la parfaite prestation de travaux.
Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur devra s'assurer sur place de la conformité des supports aux dispositions du marché et des documents approuvés par la Maîtrise d'Œuvre.
Aucun supplément ne sera admis pour omission.

Une attestation de visite obligatoire devra être jointe à la remise des offres

PROTECTION ET SAUVEGARDE DES EXISTANTS

L'entreprise du présent lot fournira et mettra en place toutes les mesures pour assurer la sécurité et la protection des personnes (balisage, signalisation, platelage, protection des ouvertures, etc.) adaptées aux circonstances.
Les déchets devront être évacués sans délai des lieux d'exécution de la prestation, ils devront être évacués et triés par l'entreprise dans les décharges agréées.
L'entreprise devra éviter toute dégradation ou obturation des canalisations d'évacuation.

L'entreprise aura la responsabilité de la conservation de ses approvisionnements et de leurs travaux. Elle garde ces responsabilités jusqu'à la réception des ouvrages.
Ces responsabilités portent sur tous les dégâts que pourraient subir les ouvrages pendant qu'elles en ont la charge et quelle qu'en soit la cause.

Il importe au plus haut point que l'entreprise exige sur le chantier, de leurs personnels, le souci et le respect constant des installations, équipements, revêtements, etc.
Dans ce but, l'entreprise doit s'abstenir de faire quoi que ce soit qui, sous prétexte de simplifier sa tâche, dégrade ou salisse les ouvrages existants

Il est en outre précisé que :

- les détériorations constatées sont réparées par et aux frais du titulaire du marché responsable, à charge par lui de se faire couvrir par son assurance ;
- les détériorations causées par les effets atmosphériques sont réparées par et aux frais du titulaire du marché

dont les ouvrages ont été détériorés ; à charge par lui de se faire couvrir par son assurance ;
- le titulaire du marché est responsable des matériaux et matériels qu'il a approvisionnés, ils sont couverts par une assurance vol et incendie, à moins que le titulaire préfère être son propre assureur ;
- le remplacement des matériaux et matériels posés et disparus par vol est assuré par le titulaire du marché dont les matériaux et matériels ont disparu ; les frais entraînés par ce remplacement sont supportés par le titulaire du marché.
- le débouchage des canalisations bouchées par le titulaire du marché sera assuré par ce dernier.

L'entreprise du présent lot devra prendre toutes les dispositions et précautions utiles pour ne pas causer, lors de l'exécution de leurs travaux, aucune détérioration si minime soit-elle aux existants.
Le titulaire du marché sera seul juge des dispositions à cet effet, des protections à mettre en place, etc.
La Maîtrise d'Œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer au titulaire du marché de prendre des mesures de protection complémentaires. Faute par l'entrepreneur de se conformer aux prescriptions du présent article, il en subira toutes les conséquences.
Toutes dégradations ou salissures devront être reprises sans supplément financier.
Toutes ces prestations seront incluses dans les prix unitaires.

De plus, le titulaire du marché est tenu pour responsable des dommages causés à l'aspect des parements existants ; en conséquence, il veille à ce que la main d'œuvre employée sur le chantier n'exécute sur ces parements ni graffitis, épaufrures, rayures ou autres. Tout manque à cette clause et non réparable sans porter préjudice à l'aspect de l'ouvrage est sanctionné par la démolition ou la réfection de l'ouvrage incriminée aux frais du titulaire

TEINTES DE REVÊTEMENTS ET PRESTATIONS

Teintes et Prestations :
Dans les gammes de teintes des produits définis dans le présent CCTP, le choix des teintes sera fait par l'Architecte.
Plusieurs teintes différentes pourront être demandées pour différencier les niveaux, les locaux, etc. sans aucun supplément financier par rapport au prix global forfaitaire.
L'Architecte pourra exiger la fourniture par l'entreprise des plans de calepinage et des détails d'exécution de certains ouvrages.
Les intérieurs de gaines techniques, placards et les socles tuyaux recevront la même prestation que les locaux attenants.
Les revêtements seront réalisés avant la pose d'ouvrages fixes (mobilier cuisine, meubles fixes, etc.)

Protection des ouvrages :
Avant tous travaux de peinture, l'entreprise devra la protection de tous les ouvrages non-peints tels que les sols, les revêtements de sols et muraux, les faux-plafonds, les menuiseries et serrureries, les quincailleries, les résilients, matériaux anti-vibratiles, colliers, joints, etc. La protection sera réalisée par film polyane scotchée. La protection envisagée devra être validée par l'Architecte avant intervention.
Tous les équipements démontables tels que les bouches, interrupteurs, appareillages électriques, radiateurs, quincailleries, etc., devront être préalablement retirés, repérés et stockés.
Tous les équipements de mobiliers pouvant gêner ou rendre difficile les tâches d'exécution devront être déplacés.

Nettoyages et reconnaissances des supports :
Avant application de toute couche, l'entreprise devra la préparation complète des subjectiles, tels que définis par les DTU.
La surface qui la reçoit devra être débarrassée des souillures, poussières, tâches de graisse, etc. Les fonds devront être parfaitement nettoyés auront été rendus sains, secs, cohérents et propres à l'application. Les salissures, parties friables, écaillées ou pulvérulentes devront être éliminées.
Sur les supports existants, la reconnaissance et l'analyse des anciennes peintures pour garantir la compatibilité avec les nouveaux produits employés sera réalisée et validée.

Joints acryliques :
L'entreprise devra la réalisation de joint acrylique à peindre de finition de finition au droit des angles rentrants et des changements/différences de matériaux, etc.
Compris toutes sujétions pour parfaite finition.

Prototypes et essais :
Après accord de l'Architecte sur les produits et les couleurs, l'entrepreneur devra procéder à l'exécution des éprouvettes d'échantillons de couleur et des surfaces de référence, en vue du contrôle et de la réception des travaux.
Des essais pourront être demandés, aux frais exclusifs de l'entreprise, conformément aux prescriptions du CCTG et DTU.

Règles générales d'exécution :
Tous les travaux du présent lot seront réalisés suivant DTU.
Les travaux ne devront être exécutés que sur des supports parfaitement secs.
L'application des peintures, enduits et préparations assimilées devra être effectuée dans les conditions de température et d'hygrométrie prévues au DTU.
Avant application de toute couche, l'entreprise devra la préparation complète des subjectiles, tels que définis par les DTU. La surface qui la reçoit devra être débarrassée des souillures, poussières, tâches de graisse, etc.

L'entrepreneur veillera à ne pas peindre les joints souples, les matériaux résilients, colliers et autres dispositifs anti-vibratiles.
Il devra l'enlèvement des protections éventuelles des joints souples des menuiseries.
D'une façon générale, l'entrepreneur devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la qualité de ses ouvrages jusqu'à la réception.
L'entrepreneur prendra soin que les éléments assurant la fermeture des portes, menuiseries, placards, etc. ne soit pas peints (déblocage des serrures et des crémones en fin de travaux) et veillera à ne pas fermer les portes, fenêtres, portes-fenêtres, placards, etc. avant de s'assurer que les peintures soient sèches.
Après intervention des autres corps d'état, l'entreprise devra réaliser tous les raccords et reprises nécessaires.
L'entreprise veillera à réaliser des joints acryliques de finition au droit des angles rentrants, au droit des différences de matériaux, etc.
Les peintures devront toujours être précédées d'une impression en fausse teinte.
Pour des raisons de compatibilité, il est à noter que l'impression et la peinture seront obligatoirement issues d'une même origine industrielle.
Elles seront diluées et appliquées en conformité avec les préconisations du fournisseur ainsi qu'avec les normes et DTU en vigueur.

Définition des qualités de finition en peinture :
L'état de finition recherchée (suivant DTU) est : B - Finition Courante dont les prescriptions sont les suivantes :
Prescriptions de classement de finition sur subjectiles : enduits de plâtre intérieurs, supports à base de liants hydrauliques et de maçonnerie, béton cellulaire autoclavé, etc. :
- La planéité générale initiale n'est pas modifiée.
- Les altérations accidentelles sont corrigées.
- La finition B est d'aspect poché.
- Quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'outils d'application sont admis

Prescription de classement de finition sur subjectiles bois - Vernis et lasures :
- La planitude initiale n'est pas modifiée. Les pores du bois sont visibles ; il y a quelques défauts d'aspect et traces d'outils d'application.
- En lasure transparente, appliquée en intérieur, l'aspect de surface et l'homogénéité de la teinte dépendent de la texture du bois
- La planéité initiale n'est pas modifiée.

Prescription de classement de finition sur subjectiles bois - Peinture :
- Des défauts d'aspect et de traces d'outils d'application sont admis, ainsi que l'aspect poché.
- L'aspect final peut être rugueux

Prescriptions de classement de finition sur subjectiles métalliques :
- Sont admis quelques défauts d'aspect et des traces d'outils d'application.
- Quelques coulures sont admises

Définition des aspects de finition :
Poché : Produits appliqués au rouleau sur les parties planes, aspect peau d'orange
Tendu : Peintures appliquées à la brosse et lissées
Structuré : Enduits ou peintures garnissantes, présentant un relief plus ou moins prononcé

Définition de mise en œuvre des types d'enduit :
Types d'enduits (ratissage, enduit non repassé, enduit repassé), s'effectuant sur les subjectiles suivants :
- enduits en plâtre, carreaux de plâtre
- plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné
- bois rabotés ou poncés.

Sur subjectiles en maçonnerie (enduits de ciment et assimilés, bétons bruts de décoffrage) les différents types d'enduits sont le dégrossissage, l'enduit pelliculaire, l'enduit garnissant et enduit structuré
L'enduisage lisse ne s'exécute pas en travaux extérieurs, sauf en finition très soignée sur prescriptions particulières.

Ratissage : Préparation sommaire des surfaces constituée par une seule passe superficielle d'enduit. Il s'exécute sur plâtre cru coupé. Le subjectile peut être visible par transparence sur la quasi totalité de sa surface.
Enduit non repassé : Comporte une couche continue d'enduit appliquée en une seule passe. On admet un manque partiel du pouvoir masquant de l'enduit.
Enduit repassé : S'effectue en 2 passes avec ponçage entre passes pour parvenir à un état de surface bien dressé. Conduit à une opacification complète.
Dégrossissage : S'exécute en continu pour faire disparaître les irrégularités de surfaces : bullages, creux et balèvres, joints creux entre éléments préfabriqués.
Enduit pelliculaire : S'exécute en une passe sur le dégrossissage ou directement sur le support. Dans ce cas, il comprend une ébauche sur les irrégularités. Épaisseur moyenne : 1 mm au plus.
Enduit garnissant : S'exécute en une ou plusieurs passes de façon à rattraper la planitude locale sur le dégrossissage ou sur le support directement, comprenant dans ce cas, une ébauche sur les irrégularités. Épaisseur moyenne : de 1 à 3 mm.
Enduit structuré : Appliqué suivant l'aspect recherché au rouleau laine, au rouleau caoutchouc, au rouleau alvéolé, à la taloche, ou projeté, etc. Son aspect pourra être crépi, granité, ribbé, grésé, polychrome, en gouttelettes, pommelé, etc.

ÉTUDES LIÉES À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

En complément des généralités TCE et avant tout commencement des travaux du présent lot suivant la marque des produits retenus par l'entreprise, l'entrepreneur devra remettre à l'Architecte un dossier d'études comportant les plans d'ensemble, les plans de calepinage, les détails des ouvrages et de pose, notamment au droit des liaisons avec le gros œuvre, la charpente et les menuiseries, et entre éléments, ainsi que la fourniture d'échantillons de tailles réelles, les fiches techniques des matériaux retenus et les dispositions à respecter pour les travaux de scellement et d'encastrement.
Ces plans préciseront quel que soit le type de cloison, les précautions prises ou à prendre pour la protection contre l'humidité, les liaisons au sol et en planchers hauts, les liaisons phoniques et thermiques, etc.
Tous ces éléments seront regroupés en un seul dossier diffusé à l'Architecte
L'entreprise devra tenir compte dans son offre de toutes ces prestations.
Tous les calculs seront réalisés suivant les règles et Eurocodes en vigueur.
Des essais pourront être demandés par l'Architecte à la charge exclusive de l'entreprise, permettant de vérifier la conformité des ouvrages aux prescriptions des règlements de la construction.
Les défauts éventuellement constatés seront immédiatement corrigés par l'Entreprise, sans supplément financier ni délai.
L'entreprise devra tenir compte dans son offre de toutes ces prestations.

PRESTATIONS LIÉES AUX INSTALLATIONS DE CHANTIER, A L'HYGIÈNE ET A LA SÉCURITÉ

En complément des généralités TCE et avant le commencement des travaux, l'entreprise s'engage notamment à respecter les règles définies dans le PGCSPS du coordonnateur, et à fournir un P.P.S.P.S. avant toute intervention sur le site.
Tous les équipements utilisés (échafaudages, etc.) seront obligatoirement conformes dans leur conception et leur utilisation, aux normes et règlements en vigueur.
L'exécution des travaux se fera conformément aux règles définies par le code du travail et les décrets modificatifs relatifs à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur, aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection, etc.
L'entreprise devra également tenir compte dans son offre :

- des prestations citées dans les généralités communes TCE,
- des documents et prescriptions du coordonnateur SPS,
- des préconisations du guide de l'OPPBTP
- du compte prorata.

TRAVAUX EN LOCAUX OCCUPES

Les travaux sont réalisés dans un site partiellement maintenu en activité.
L'entreprise prendra toutes dispositions nécessaires afin que les travaux n'occasionnent aucun risque pour les occupants, le personnel, le public et les autres intervenants.
Les zones de travaux seront physiquement séparées des zones occupées et leurs accès strictement contrôlés.
Les dispositifs de séparation, calfeutrement, balisage, signalisation et protection seront adaptés aux différentes phases du chantier et maintenus pendant toute la durée nécessaire.
Les travaux particulièrement bruyants, vibratoires ou générateurs de nuisances devront être coordonnés préalablement avec le Maître d'Ouvrage et la Maîtrise d'œuvre et pourront être imposés en horaires décalés.

ÉVACUATION DES DECHETS

Les déchets provenant de tous nettoyages, de toutes démolitions et de chantier devront être gérés, triés et évacués vers des filières d'élimination respectueuses de l'environnement dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur.
Tous les aménagements particuliers et mise en œuvre de matériels pour l'évacuation seront à prévoir.
L'évacuation sera réalisée par rotation. Aucun stockage, même provisoire, ne sera toléré. Un refus de nettoyage pourra faire l'objet de pénalités.
Il est rappelé que l'entreprise devra également assurer la sécurité des piétons et des véhicules et devra prendre à sa charge l'ensemble des démarches administratives sur voirie publique s'il y a lieu.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

06.1 TRAVAUX GENERAUX

06.1.1 Dossier des ouvrages exécutés (DOE)

Avant la réception, l'entreprise du présent lot remettra le dossier des ouvrages exécutés à la Maitrise d'œuvre, ce dossier devra contenir :

- les notices de performances des produits et équipements,
- les notices d'entretien de tous les équipements fournis,
- les certificats de garantie,
- les carnets d'entretien,
- la nomenclature du matériel installé avec indication du fournisseur et fiches techniques (elles devront préciser le modèle et la référence précise du matériel mis en œuvre),
- les instructions de conduite et d'entretien,
- les notices d'utilisation destinées aux occupants et sociétés chargés de l'entretien (en traduction française s'il y a lieu),
- les plans de recollement des réseaux, des plans de recollement des structures,
- plans d'exécution/mise en service rectifiés compte tenu des modifications apportées en cours de travaux,
- ensemble des EXE & PAC mis à jour,
- les plans de calepinages,
- les plans de localisations,
- les notes de calculs,
- etc...

Ces DOE intègreront également de façon obligatoire un plan prévisionnel d'entretien et de maintenance à destination du futur exploitant de l'établissement. La simple fourniture des fiches techniques et/ou des fiches d'entretien des fournisseurs ne sera pas acceptée. Les informations transmises devront être particulièrement claires, synthétiques et directement exploitables.
La réception ne pourra être prononcée sans la fourniture préalable de ces documents à l'Architecte par l'entrepreneur.
Les décomptes généraux et définitifs ne seront pas traités avant la validation du dossier.

Diffusion :
Le DOE sera à remettre en un seul dossier (par dématérialisation et par courrier) avant la réception des travaux.
Le DOE sous format informatique devra contenir les mêmes éléments que les dossiers version papier. Les documents devront être sous format PDF. Les plans devront être sous format PDF et DWG. Les maquettes devront être sous format IFC.
Tous les documents seront regroupés et diffusés à l'Architecte avant la réception des travaux (type de rendu suivant Généralités TCE).
L'entreprise devra tenir compte dans son offre de toutes ces prestations.

06.1.2 Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO)

Avant la réception, l'entreprise du présent lot remettra le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage au Coordonnateur SPS, ce dossier devra contenir les carnets d'entretiens, les conditions et périodicités des maintenances, les modes opératoires de ces interventions, etc...
La réception ne pourra être prononcée sans la fourniture préalable de ces documents au coordonnateur SPS par l'entrepreneur.
Les décomptes générales et définitifs ne seront pas traités avant la validation du dossier.

Diffusion :
Le DIUO sera à remettre en un seul dossier (par dématérialisation et par courrier) avant la réception des travaux.
Le DIUO sous format informatique devra contenir les mêmes éléments que les dossiers version papier. Les documents devront être sous format PDF. Les plans devront être sous format PDF et DWG. Les maquettes devront être sous format IFC.
Tous les documents seront regroupés et diffusés à l'Architecte et au Coordonnateur SPS avant la réception des travaux (type de rendu suivant Généralités TCE).
L'entreprise devra tenir compte dans son offre de toutes ces prestations.

06.1.3 Études d'exécutions - PAC

L'entreprise devra remettre l'ensemble des études d'exécution, de fabrication puis l'ensemble des Plans d'Atelier de Chantier.
Processus de validation des EXE PAC à suivre suivant article "ETUDES TECHNIQUES" des Généralités TCE.

Diffusion :
Toutes les études d'exécution, fabrication, PAC, etc. seront à remettre à l'Architecte et au Bureau de Contrôle (par dématérialisation et par courrier) pour Avis 15 jours après l'OS.
Les études sous format informatique devra contenir les mêmes éléments que les dossiers version papier. Les documents devront être sous format PDF. Les plans devront être sous format PDF et DWG. Les maquettes devront être sous format IFC.

Tous les documents seront regroupés et diffusés à l'Architecte avant la réception des travaux (type de rendu suivant Généralités TCE).
L'entreprise devra tenir compte dans son offre de toutes ces prestations.

06.2 PEINTURES INTERIEURES

06.2.1 Ouvrages métalliques peints

Préparations sur supports :
L'entreprise du présent lot devra tous les travaux préparatoires et nécessaires à l'état de finition recherché suivant Normes NF P 74-201-1 et DTU 59.1 relatifs aux peintures et travaux de peinture des bâtiments.
Suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, les travaux préparatoires comprendront :

- nettoyage, dépoussiérage,
- dégraissage,
- décapage, dérochage, rinçage, séchage,
- application d'un primaire d'accrochage aux propriétés antirouilles (pour les métaux ferreux),

Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite préparation avant peinture.

Application des finitions :
L'entreprise du présent lot devra la réalisation des peintures sur ensemble des ouvrages métalliques ferreux ou non ferreux restants apparents.
Prévoir l'application, après les travaux de préparations nécessaires suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, de 2 couches de finition.
Finition : aspect au choix de l'Architecte (Satiné)
Teintes et coloris : au choix de l'Architecte (plusieurs couleurs seront retenues au choix de l'Architecte).
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite réalisation suivant état de finition recherchée.

Localisation :
suivant plans et notamment au droit des canalisations restantes apparentes

06.2.2 Ouvrages PVC peints

Préparations sur supports :
L'entreprise du présent lot devra tous les travaux préparatoires et nécessaires à l'état de finition recherché suivant Normes NF P 74-201-1 et DTU 59.1 relatifs aux peintures et travaux de peinture des bâtiments.
Suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, les travaux préparatoires comprendront :

- nettoyage, dépoussiérage,
- dégraissage,
- décapage, rinçage, séchage,
- application d'un primaire d'accrochage,

Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite préparation avant peinture.

Application des finitions :
L'entreprise du présent lot devra la réalisation des peintures sur ensemble des ouvrages PVC restants apparents.
Prévoir l'application, après les travaux de préparations nécessaires suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, de 2 couches de finition.
Finition : aspect au choix de l'Architecte (Satiné)
Teintes et coloris : au choix de l'Architecte (plusieurs couleurs seront retenues au choix de l'Architecte).
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite réalisation suivant état de finition recherchée.

Localisation :
suivant plans et notamment au droit des canalisations restantes apparentes

06.2.3 Menuiseries peintes

Préparations sur supports :
L'entreprise du présent lot devra tous les travaux préparatoires et nécessaires à l'état de finition recherché suivant Normes NF P 74-201-1 et DTU 59.1 relatifs aux peintures et travaux de peinture des bâtiments.
Suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, les travaux préparatoires comprendront :

- brossage, époussetage,
- application d'une couche d'impression,
- rebouchage,
- ponçage, époussetage,

Y compris travaux préparatoires sur supports existants : lessivage, rinçage, séchage, grattage des parties mal adhérentes,
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite préparation avant peinture.

Application des finitions :
L'entreprise du présent lot devra la réalisation des peintures sur ensemble des boiseries et dérivés restants apparents (hors boiseries vernis).

Prévoir l'application, après les travaux de préparations nécessaires suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, de 2 couches de finition.
En complément, prévoir ponçage et époussetage entre chaque couches de finition.
Finition : aspect au choix de l'Architecte (Satiné)
Teintes et coloris : au choix de l'Architecte (plusieurs couleurs seront retenues au choix de l'Architecte).
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite réalisation suivant état de finition recherchée.

Localisation :
suivant plans et notamment sur ensemble des portes intérieures (hors faces stratifiées), des châssis vitrés (hors vitrages), de l'ensemble menuisé, des plinthes et sur ensemble des habillages rapportées.

06.2.4 Ratissage sur parois existantes

Préparations sur supports existants :
L'entreprise du présent lot devra tous les travaux préparatoires et nécessaires à l'état de finition recherché suivant Normes NF P 74-201-1 et DTU 59.1 relatifs aux peintures et travaux de peinture des bâtiments.
Suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, les travaux préparatoires comprendront :

- dégraissage, lessivage, rinçage, séchage
- brossage, époussetage,
- grattage des parties mal adhérentes,
- application d'une couche d'impression
- rebouchage des parties dégradées
- ponçage, époussetage,

Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite préparation avant peinture.

Ratissage des parois existantes :
L'entreprise du présent lot devra la réalisation des peintures sur ensemble des parois enduites
Prévoir l'application, après les travaux de préparations nécessaires suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur :

- d'une couche d'impression,
- de 2 couches de finition au rouleau anti-goutte.

Finition : aspect au choix de l'Architecte (Satiné)
Teintes et coloris : au choix de l'Architecte (plusieurs couleurs seront retenues au choix de l'Architecte).
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite réalisation suivant état de finition recherchée.

Localisation :
suivant plans et notamment sur ensemble des parois existantes

06.2.5 Peinture sur parois plâtres

Préparation des supports :
L'entreprise du présent lot devra tous les travaux préparatoires et nécessaires à l'état de finition recherché suivant Normes NF P 74-201-1 et DTU 59.1 relatifs aux peintures et travaux de peinture des bâtiments.
Suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, les travaux préparatoires comprendront :

- égrenage, époussetage,
- application d'une couche d'impression,
- rebouchage et raccords,
- révision des joints,
- réalisation d'enduit non repassé
- ponçage, époussetage,

Y compris travaux préparatoires sur supports existants : lessivage, rinçage, séchage, grattage des parties mal adhérentes,
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite préparation avant peinture.

Application des finitions :
L'entreprise du présent lot devra la réalisation des peintures sur ensemble des parements plâtre et dérivés ou plaques de plâtres à épiderme cartonné restants apparents.
Prévoir l'application, après les travaux de préparations nécessaires suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, de 2 couches de finition au rouleau anti-goutte.
Finition : aspect au choix de l'Architecte (Satiné)
Teintes et coloris : au choix de l'Architecte (plusieurs couleurs seront retenues au choix de l'Architecte).
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite réalisation suivant état de finition recherchée.

Localisation :
suivant plans et notamment sur ensemble des parois du projet

06.2.6 Peinture sur plafonds plâtres

Préparation des supports :
L'entreprise du présent lot devra tous les travaux préparatoires et nécessaires à l'état de finition recherché suivant Normes NF P 74-201-1 et DTU 59.1 relatifs aux peintures et travaux de peinture des bâtiments.
Suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, les travaux préparatoires

comprendront :
- égrenage, époussetage,
- application d'une couche d'impression,
- rebouchage,
- révision des joints,
- réalisation d'enduit non repassé
- ponçage, époussetage,

Y compris travaux préparatoires sur supports existants : lessivage, rinçage, séchage, grattage des parties mal adhérentes,
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite préparation avant peinture.

Application des finitions :
L'entreprise du présent lot devra la réalisation des peintures sur ensemble des parements plâtre et dérivés ou plaques de plâtres à épiderme cartonné restants apparents.
Prévoir l'application, après les travaux de préparations nécessaires suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, de 2 couches de finition au rouleau anti-goutte.
Finition : aspect au choix de l'Architecte (Mat)
Teintes et coloris : au choix de l'Architecte (plusieurs couleurs seront retenues au choix de l'Architecte).
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite réalisation suivant état de finition recherchée.

Localisation :
suivant plans et notamment au droit des plafonds plâtres, des retombées/joues, etc.

06.3 NETTOYAGE

06.3.1 Nettoyage réalisé par l'entreprise

L'entrepreneur du présent lot devra l'enlèvement des tâches de peinture sur toutes les parties apparentes non peintes.
Ensemble compris toutes sujétions d'échafaudage, d'évacuation des déchets résultant des nettoyages, des tâches de peintures sur les parties apparentes non peintes, etc.
Ces prestations seront réalisées au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Méthode de métré : à la surface de sol à l'intérieur

Localisation :
sur ensemble du projet

06.3.2 Nettoyage réalisé par une société spécialisée

En fin du chantier, les entreprises procéderont aux nettoyages usuels de mise à disposition avant les opérations de réception et avant la remise des clefs au Maître d'Ouvrage. La "mise à disposition" est celle qui sera faite pour l'ensemble du bâtiment.
En fin de travaux, avant les opérations de réception et avant la remise des clefs au Maître d'Ouvrage, l'entrepreneur du présent lot devra les nettoyages généraux et très soignés de tous les locaux. Ces nettoyages seront réalisés par une entreprise spécialisée au frais du présent lot
Ces nettoyages de mise en service font implicitement partie des prestations dues dans le cadre du marché.
Ces nettoyages comprendront les prestations suivantes :
- le balayage et le lavage de tous les locaux et leurs plinthes
- les revêtements verticaux y compris la faïence.
- le nettoyage parfait de toutes les vitres, glaces et miroirs intérieures et extérieures
- le nettoyage et le lavage de toutes les quincailleries en métal chromé ou inoxydable telles que béquilles, poignées de portes, boutons de crémone, etc.
- le nettoyage des feuillures de bâti des menuiseries intérieures et extérieures,
- le nettoyage et le lavage des appareils sanitaires ainsi que leur robinetterie compris canalisations et miroirs
- le nettoyage de l'appareillage électrique apparent (luminaires, prises, radiateurs, chemins de câbles, etc.)
- le nettoyage de l'appareillage de ventilation apparent
- la sortie et l'enlèvement à la décharge publique de tous les déchets résultant de tous les nettoyages
- le nettoyage des ouvrages de menuiseries intérieures
- le nettoyage des plafonds de toutes natures
- le nettoyage des revêtements de finition extérieure (béton brut, terrasses, etc.),
- la sortie et l'enlèvement à la décharge publique de tous les déchets résultant de tous les nettoyages
- etc.

Les nettoyages devront faire disparaître les poussières, les taches de peinture, d'huile, de plâtre, de ciment, etc.
Toutes les fournitures utiles à l'exécution des nettoyages seront à la charge de l'entrepreneur compris toutes sujétions d'échafaudage, d'évacuation des déchets résultant des nettoyages, etc.
Les produits employés (solvants, décapants etc.), les procédés mis en œuvre (grattage, ponçage etc.) devront être appropriés, afin de ne pas provoquer l'altération des ouvrages nettoyés eux-mêmes ou de leur état de surface (pli, brillant).
Pour tous les revêtements non traditionnels (sols thermoplastiques, etc.) il y aura lieu de se référer aux indications données par le fabricant.
En ce qui concerne les vitres, elles ne devront pas être rayées par les nettoyages.
Ce nettoyage devra permettre une livraison du bâtiment parfaitement propre de façon à être exploité

directement par le Maître d'Ouvrage.
Ces prestations seront réalisées en deux fois : un premier nettoyage global sera réalisé au moment des OPR puis un second nettoyage sera réalisé pour la Réception globale des travaux et la mise à disposition au Maitre d'Ouvrage.

Méthode de métré : à la surface de sol à l'intérieur

Localisation :
sur ensemble du projet

DESCRIPTION DES TRAVAUX

06.4 PEINTURES INTERIEURES

06.4.1 Menuiseries vernis

Préparations sur supports :
L'entreprise du présent lot devra tous les travaux préparatoires et nécessaires à l'état de finition recherché suivant Normes NF P 74-201-1 et DTU 59.1 relatifs aux peintures et travaux de peinture des bâtiments.
Suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, les travaux préparatoires comprendront :

- brossage, époussetage,
- application d'une couche d'impression,
- rebouchage,
- ponçage, époussetage,

Y compris travaux préparatoires sur supports existants : lessivage, rinçage, séchage, grattage des parties mal adhérentes,
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite préparation avant peinture.

Application des finitions :
L'entreprise du présent lot devra la réalisation des peintures sur ensemble des boiseries et dérivés restants apparents (hors boiseries vernis).
Prévoir l'application, après les travaux de préparations nécessaires suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, de 3 couches de finition.
En complément, prévoir ponçage et époussetage entre chaque couches de finition.
Finition : aspect au choix de l'Architecte (Transparent Satiné)
Teintes et coloris : au choix de l'Architecte (plusieurs couleurs seront retenues au choix de l'Architecte).
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite réalisation suivant état de finition recherchée.

Localisation :
suivant plans et notamment sur ensemble des comptoirs/tablettes des pauses-debout

06.4.2 Menuiseries peintes

Préparations sur supports :
L'entreprise du présent lot devra tous les travaux préparatoires et nécessaires à l'état de finition recherché suivant Normes NF P 74-201-1 et DTU 59.1 relatifs aux peintures et travaux de peinture des bâtiments.
Suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, les travaux préparatoires comprendront :

- brossage, époussetage,
- application d'une couche d'impression,
- rebouchage,
- ponçage, époussetage,

Y compris travaux préparatoires sur supports existants : lessivage, rinçage, séchage, grattage des parties mal adhérentes,
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite préparation avant peinture.

Application des finitions :
L'entreprise du présent lot devra la réalisation des peintures sur ensemble des boiseries et dérivés restants apparents (hors boiseries vernis).
Prévoir l'application, après les travaux de préparations nécessaires suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, de 2 couches de finition.
En complément, prévoir ponçage et époussetage entre chaque couches de finition.
Finition : aspect au choix de l'Architecte (Satiné)
Teintes et coloris : au choix de l'Architecte (plusieurs couleurs seront retenues au choix de l'Architecte).
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite réalisation suivant état de finition recherchée.

Localisation :
suivant plans et notamment sur ensemble des plinthes des placards

06.4.3 Peinture sur parois plâtres

Préparation des supports :
L'entreprise du présent lot devra tous les travaux préparatoires et nécessaires à l'état de finition recherché suivant Normes NF P 74-201-1 et DTU 59.1 relatifs aux peintures et travaux de peinture des bâtiments.
Suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, les travaux préparatoires comprendront :

- égrenage, époussetage,
- application d'une couche d'impression,
- rebouchage et raccords,
- révision des joints,

- réalisation d'enduit non repassé
- ponçage, époussetage,

Y compris travaux préparatoires sur supports existants : lessivage, rinçage, séchage, grattage des parties mal adhérentes,
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite préparation avant peinture.

Application des finitions :
L'entreprise du présent lot devra la réalisation des peintures sur ensemble des parements plâtre et dérivés ou plaques de plâtres à épiderme cartonné restants apparents.
Prévoir l'application, après les travaux de préparations nécessaires suivant état de finition recherché et prescription de mise en œuvre du fournisseur, de 2 couches de finition au rouleau anti-goutte.
Finition : aspect au choix de l'Architecte (Satiné)
Teintes et coloris : au choix de l'Architecte (plusieurs couleurs seront retenues au choix de l'Architecte).
Ensemble compris toutes sujétions pour parfaite réalisation suivant état de finition recherchée.

Localisation :
suivant plans et notamment sur ensemble des parois de placards